

Management des risques sanitaires, alimentaires et environnementaux

MASTÈRE SPÉCIALISÉ ALISÉE

En alternance



Niveau 7 / RNCP36657

Formation post-master pluridisciplinaire, ciblée sur les enjeux de la gestion des risques et des crises sanitaires

Double diplôme

- MASTÈRE SPECIALISÉ ALISÉE de AgroParisTech

- Master 2 de droit d'un de nos partenaires :

- Master 2 Droit de la Sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Master 2 Risques médicaux et responsabilité de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Master 2 Droit du Développement durable de l'Université de Paris

Compétences acquises pendant la formation

- Concevoir et négocier une politique de gestion des risques sanitaires et sa transcription juridique dans une démarche de santé globale
- Mettre en œuvre une politique de gestion des risques et crises sanitaires
- Assurer la conformité réglementaire des produits et activités

Types de poste pour les alternants

Dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la santé, de l'environnement ou des cosmétiques,

• **chargé de mission dans des structures privées** au sein des :

- services qualité, hygiène, sécurité, environnement (QHSE)
- services des affaires réglementaires
- cabinets de conseil en management des risques sanitaires ou réglementaires
- cabinets de conseil en communication de crise
- bureaux d'étude et de conseil en développement durable
- structures associatives, fédérations et ONG impliquées dans la gestion des risques sanitaires, alimentaires et environnementaux

• **chargés de mission - conception, mise en œuvre et contrôle de politique publique de gestion des risques - dans des structures publiques** telles que les :

- agences d'expertise, d'évaluation et de décision
- ministères, services déconcentrés, collectivités territoriales et établissements publics.

Contactez-nous : isabelle.seignour@agroparistech.fr tél : +33 (0)1 89 10 02 22
<https://formation-continue.agroparistech.fr/catalogue-de-formation/ms-alisee-management-risques-sanitaires-alimentaires-environnementaux>

Déroulement de l'alternance

14 mois de formation dont 6 à 8 mois de mission professionnelle.

L'inscription à la formation est conditionnée à la réussite de l'examen de mise à niveau en droit qui a lieu début septembre. Les contrats ne seront signés qu'à partir de septembre 2023.

Calendrier 2023-2024 :

	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT	OCT
1				Toussaint		Jour de l'An			Lundi de Pâques	Fête du travail					
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11										Fête de la Victoire					
12										Ascension					
13															
14															
15															
16															
17															
18															
19															
20															
21										Lundi de Pentecôte					
22															
23															
24															
25					Noël										
26															
27															
28															
29															
30															
31															

mise à niveau de droit enseignement mission professionnelle

Modalités

Contrat d'apprentissage

- possible pour toutes les structures
- accessible aux personnes âgées de 16 à 29 ans révolus

Contrat de professionnalisation

- pour les structures de droit privé
- accessible aux alternants âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ; aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

Stage alterné

- possible pour toutes les structures
- pour tous et plus pour les personnes non-éligibles aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation

Coût pour la structure d'accueil

Contrats d'apprentissage et de professionnalisation

- Salaire de l'alternant (dépend de l'âge, du niveau de formation et de qualification)
- Coût de la formation (10500€) avec prise en charge totale ou partielle par l'OPCO d'affiliation de l'entreprise. Réduction des cotisations patronales et aides financières suivant le contrat

Stage alterné sous statut formation professionnelle continue

- Indemnisation souhaitée soumise à cotisations
- Possibilité de prise en charge totale ou partielle du coût de la formation (de 8000€ à 9000€ selon statut du stagiaire)